

# DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

## Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	<b>JEAN ROUSSELLE</b>
Circonscription :	<b>VIMONT</b>

### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>La Fondation Madeli-Aide</b>	<b>7 juin 2017</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Deux billets pour un souper au homard.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Invitation au député de Vimont à assister à un souper au homard pour la Fondation Madeli-Aide dans le cadre d'une levée de fonds.</b>	

Signature du membre de l'Assemblée nationale <b>(s) Jean Rousselle</b>	Date de la déclaration <b>2017-06-07</b>
---	---